

Conseil Municipal de Castillon-la-Bataille

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le 28 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 23 septembre 2015 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Patrick TRACHET, Alain LEYDET, Gérard FERAUDET, Jean-Pierre BECHADERGUE, Fernand ESCALIER, Philippe BRIMALDI. Mmes Josiane ROCHE, Florence JOST, Marie-Noëlle MAGNE, Hélène NEWMAN, Martine CHIVERCHE, Françoise PRIOUR, Christine JOUANNO.

Etaient absents excusés : M. Jean-François LAMOTHE a donné procuration à M. Jacques BREILLAT, M. Jérôme BORNERIE a donné procuration à M. Alain LEYDET, M. Pierre MEUNIER a donné procuration à M. Fernand ESCALIER. Mme Nicole FROUIN a donné procuration à Mme Marie-Noëlle MAGNE, Mme Sylvie LAFAGE a donné procuration à Mme Florence JOST, Mme Aurélie BOULANGER a donné procuration à M. Jean-Pierre BECHADERGUE, Mme Sophie SEIGUE a donné procuration à Mme Josiane ROCHE. Mme Violette BOUTY.

Le scrutin a eu lieu, Mme Christine JOUANNO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

La séance est ouverte à 19h30

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

Monsieur le Maire présente pour validation les comptes rendus des séances du 29 juin et 27 juillet 2015 qui sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS

- **N°D15-08-09 Avenant au contrat de délivrance d'une concession – Famille Roussely**

Une décision prise suite à une erreur de piquetage ne permettant plus à une famille d'enterrer ses membres sur un même emplacement.

- **N°D15-07-09 Attribution du marché public à procédure adaptée à bons de commande pour la réalisation de travaux de voirie dans le cadre d'un groupement de commande – Ent. COLAS SUD-OUEST St Denis de Pile**

Trois communes de la communauté de communes (Sainte Colombe, Les salles de Castillon, Castillon-la-Bataille) ont participé à cette procédure se regroupant dans le but de commencer à mutualiser des achats et cette fois-ci pour des travaux de voirie. Les résultats obtenus sont très encourageants, car entre l'offre « la moins disant » et la plus élevée, un écart de 1 à 3 est constaté. Les plis ont été ouverts et analysés en commission d'appel d'offre, les résultats ont été présentés en commission voirie. Cinq sociétés du BTP ont présenté une offre.

Monsieur le Maire remercie le travail réalisé par les services administratif et technique et considère que ce dossier démontre qu'une expertise peut être très bien réalisé en interne sans avoir systématiquement à recourir à des cabinets extérieurs.

Monsieur le Maire espère que cela va donner à d'autres communes l'envie de s'associer à de telles démarches communes. Car des économies sont possibles quand les collectivités se mettent à travailler ensemble.

- **N° D15-09-10 Tarifs concert – régie « spectacle »**

Il s'agit de fixer le coût d'entrée du spectacle.

Le Maire de Castillon-la-Bataille,

Vu l'article L.2122-22-2° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° L 14-04/17-02/AG du 23 avril 2014 relative aux délégations consenties au Maire pendant son mandat par le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° L 15-04-13-01 du 20 avril 2015 fixant les tarifs des spectacles,

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser les tarifs des spectacles.

Décide :

Article 1: Le droit d'entrée de la régie « Spectacle » est fixé à 10€ pour le spectacle du 1er août 2015 intitulé « Destination Art'Line » par la compagnie GIVB. Les autres tarifs fixés par la délibération du 20 avril 2015 ne sont pas modifiés ; le droit d'entrée des personnes de moins de dix ans reste gratuit.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Receveuse Municipale sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Libourne. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine assemblée.

DELIBERATIONS

OBJET : N° L 15-09/23-01/AG ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE RUE PIERRE DE COUBERTIN

Un dossier qui dure depuis de nombreuses années et qui est enfin terminé. Ces travaux ont été gérés conjointement avec la commune de Saint Magne, commune mitoyenne. Le coût des travaux s'élèvent à 28 029,90 €, le FCTVA étant récupéré sur une telle opération.

Une décision devant être prise très rapidement et le conseil municipal ne se réunissant qu'en fin de mois, la commission voirie a été consultée le 2 septembre avant que ne commencent les travaux.

Suite à la remarque de monsieur Fernand Escalier regrettant que la chronologie habituelle du calendrier n'ait pas été respectée, monsieur le Maire reconnaît que l'efficacité a été privilégiée sur la procédure. Cependant ce dossier a été présenté en commission voirie avant décision.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 8 du Code des Marchés Publics offre la possibilité, à des collectivités locales, de se regrouper pour satisfaire leurs besoins dans le cadre d'une procédure commune dans le cadre d'un groupement de commandes. Il propose d'adhérer à un groupement de commande constitué par Saint Magne de Castillon pour réaliser des travaux de voirie sur une partie de la rue Pierre de Coubertin commune aux deux villes.

Il signale qu'il est nécessaire de signer une convention constitutive de groupement, afin d'en définir les modalités de fonctionnement.

La convention prévoit un coordonnateur, la commune de Saint Magne de Castillon, est chargée notamment, de :

- rédiger les documents contractuels ;
- procéder aux formalités de publicités adéquates ;
- informer les titulaires des marchés qu'ils ont été retenus
- aviser les candidats non retenus du rejet de leurs offres ;
- rédiger le rapport de présentation du marché prévu à l'article 79 du Code des Marchés Publics ;

Chacune des collectivités locales demeure compétente pour :

- définir les besoins à inscrire au cahier des charges technique du marché
- signer et notifier, en leur nom propre, le marché
- rédiger et transmettre la décision relative à ce marché au contrôle de légalité
- la phase d'exécution du marché qui la concerne.
- régler le coût de la prestation du marché qui le concerne

Le groupement est momentané et est formé à compter de la signature de la convention jusqu'à la fin de la procédure de passation du marché.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à l'autoriser à signer le projet de convention.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- approuve le projet de convention constitutive du groupement de commande annexé à la présente délibération entre la ville de Saint Magne de Castillon et la ville de Castillon la Bataille.
- autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document utile dans le cadre de ce groupement de commande.

OBJET : N° L 15-09/24-02/AG DEMANDE D'ADHESION AU SIVU DU CHENIL DU LIBOURNAIS FORMULEE PAR LA COMMUNE DE FOSSES ET BALEYSSAC

Monsieur la Maire précise que la commune de Fosses et Baleyssac qui sollicite son adhésion au S.I.V.U. du chenil du Libournais, est située près de la Réole. Il s'agit d'une décision de principe à chaque fois demandée aux communes par le syndicat.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

accepte la demande d'adhésion au S.I.V.U. formulée par la commune de Fosses et Baleyssac.

OBJET : N° L 15-09/25-03/FI SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ORCHESTRE D'HARMONIE DU PAYS CASTILLONNAIS »

Monsieur le Maire signale que la commune a été saisie d'une demande de subvention par l'association « Orchestre d'Harmonie du Pays castillonnais ». Une association dont les castillonnais ont pu une fois de plus mesurer le talent lors de la réception de l'orchestre de Nabburg début septembre, à l'initiative du comité de jumelage.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 300€ à cette association pour participer au financement de cette action. Il rappelle que « l'Orchestre d'Harmonie du Pays Castillonnais » n'a pas précédemment reçu de subvention au cours de l'année 2015.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Attribue une subvention de 300€ à l'association « Orchestre d'Harmonie du Pays Castillonnais ».

OBJET : N° L15-09/26-04/FIPD DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTRIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE POUR L'ACHAT DE GILETS PARE-BALLES

Monsieur le Maire signale qu'il apparaît opportun de doter les effectifs de la Police Municipale de gilets pare-balles. Cette mesure fait partie des actions adoptées par le gouvernement suite aux attentats du début de l'année.

Il indique que cette dépense est éligible à une participation financière de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant, exprimé en montant hors taxe, et laissant apparaître une subvention de 50% au titre du FIPD plafonnée à 250€ par gilet :

Dépenses : (HT)	1437,50€
Acquisition de trois gilets pare-balles :	1437,50€
Recettes : (HT)	1437,50€
FIPD :	718,75€
Autofinancement :	718,75€

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

-sollicite une subvention au titre du FIPD d'un montant de 718,50€ soit 50% du montant Hors Taxes de l'opération, pour l'acquisition de trois gilets pare-balles pour la dotation des effectifs de la Police Municipale.

-accepte l'opération d'acquisition de trois gilets pare-balles pour la dotation des effectifs de la Police Municipale.

OBJET : N° L15-09/27-05/AG ADHESION A L'ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE ET ACCES AU PORTAIL ELECTRONIQUE D'ACHAT PUBLIC D'AQUITAINE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'adhésion de la commune de Castillon la Bataille à l'association Marchés Publics d'Aquitaine relative à la mutualisation de l'achat public pour un montant de 210 € par an. Il est aujourd'hui important d'optimiser les démarches d'achat public. Cette délibération suit la même logique que la mise en place du groupement de commandes pour des travaux de voirie.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**
accepte l'adhésion à l'association Marchés Publics d'Aquitaine.

OBJET : N° L 15-09/28-06/URB Délibération autorisant le maire de Castillon-la-Bataille à réaliser des Agenda d'accessibilité programmés (Ad'Ap)

Monsieur le Maire rappelle que l'agenda d'accessibilité programmé est un engagement du propriétaire adressé au Préfet du département d'ici le 27 septembre 2015 pour réaliser des travaux sur son établissement recevant du public (ERP) et ou installation ouverte au public (IOP) dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Avec la loi du 10 juillet 2004 et la mise en place de documents de programmation financière pour des travaux d'accessibilité (Ad'Ap), l'Etat contraint les collectivités dans un calendrier qui ne doit pas dépasser 6 ans.

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 27 juillet dernier il avait informé les élus de la signature du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage signé avec la filiale foncière de la poste « Post Immo ». Cet accompagnement technique a permis a abouti à la mise à jour du diagnostic d'accessibilité et à l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux estimé au total à 551 370 euros, soit un montant annuel de près de 100 000 euros.

Une nouvelle contrainte financière qui ajoutée à une baisse de dotation estimée à 200 000 euros et à d'autres charges déjà imposées comme les TAPs (activités périscolaires) vont peser lourd dans les futurs budgets communaux. Ce sont plus de 300 000 euros de financement en moins soumis au vote des élus communaux pour les années à venir. Des questions en corollaire se posent : faut-il réduire les investissements, ce qui n'est pas souhaitable à Castillon ? Faut-il recourir à l'emprunt ou augmenter la fiscalité locale, sachant que ce n'est pas l'engagement pris par les élus aujourd'hui ?

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Castillon-la-Bataille possède aujourd'hui 22 établissements recevant du public (ERP) dont 3 de 3eme catégorie (centre culturel, salle de sport, école primaire), 2 de 4eme catégorie (école maternelle, centre de loisirs) et une installation ouverte au public (cimetière).

Madame Françoise Priour demande au maire le montant estimé de la perte des dotations ?

Toutes dotations confondues (dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité rurale, dotations de péréquations), le montant estimé via le simulateur créé par l'Association des Maire de France atteint 200 000 euros d'ici 2017. A moins que l'Etat accepte l'idée de ne pas considérer de façon uniforme toutes les communes et accepte la mise en place d'un mécanisme de redistribution visant à réduire les écarts de richesse entre les différentes collectivités territoriales

Monsieur Fernand Escalier souhaite savoir comment a été effectué le chiffrage des travaux et si ce projet a pu être présenté en commission voirie ?

La commune a soumissionné la filiale foncière de la poste «Poste Immo » dont l'expertise est reconnue et qui cherche à travailler avec les collectivités territoriales. Ce dossier a été présenté en commission voirie. Le débat sur ce dossier n'est pas clos, sachant que pendant ces 6 années, un réagencement des travaux est toujours possible. Des travaux seront amenés à s'annuler en cas de vente. Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'entamer une réflexion sur le patrimoine de la ville en raison des baisses de dotations.

Madame Jouanno souhaiterait avoir des informations sur les 220 000 euros de travaux à réaliser à l'école primaire car cela paraît très cher pour un ascenseur ?

Monsieur le Maire s'engage à demander des précisions auprès du chargé de développement et projets, Monsieur Bayé, qui a réalisé ce dossier pour le compte de la Mairie.

Monsieur Fernand Escalier demande si ce dossier peut être consulté ?
Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire demande aux élus l'accord pour réaliser l'agenda d'accessibilité de la commune de Castillon-la-Bataille et l'adresser au Préfet.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**
autorise le Maire à réaliser des Agenda d'accessibilité programmés (Ad'Ap)

QUESTIONS DIVERSES

1-Bilan des activités extra-scolaires pour l'année 2014-2015 et Canopé

Les retours sont positifs de la part des parents d'élèves, ce qui est confirmé par un taux de fréquentation élevé. Le budget prévisionnel pour l'année s'élève à 34 700 euros dont 9 000 euros de recettes CAF et 15 500 euros de fond d'amorçage.

Monsieur le maire a souhaité travaillé sur une présentation graphique des TAPs qui a abouti à l'impression d'affiches et de flyers distribués à tous les élèves des deux écoles de Castillon.

Comme s'y était engagé monsieur le Maire, une copie de la note présentant un bilan précis des TAPs pour 2014-2015 sera donné à tous les élus.

Toujours pour les TAPs et avec la volonté de travailler sur ces nouveaux ateliers de manière qualitative, les agents-animateurs de ces nouveaux ateliers ont pu le 26 août dernier profiter sur place des ressources numériques et physiques créés pour eux par le réseau Canopé de l'éducation nationale. Un groupe de 9 personnes, dont la directrice de l'école primaire, s'est rendu à Mérignac. Monsieur le Maire rappelle que Castillon-la-Bataille est aujourd'hui la première commune à avoir signé une convention-cadre avec le réseau Canopé (ex CRDP).

2- USTOM

Monsieur le Maire annonce que le 20 septembre dernier il a adressé au président de l'Ustom une note détaillée présentant la situation désastreuse du service de ramassage des ordures ménagères sur la commune de Castillon-la-Bataille.

Aujourd'hui les services techniques de la Mairie ramassent 2.8 tonnes d'ordures en ville par semaine contre 1.5 tonne avant la décision du syndicat de passer début juillet à une levée tous les 15 jours. Les bornes d'apport volontaire (BAV) sont dans un état déplorable : les bornes sont défraîchies et les alentours sont utilisés comme déchetterie. Sachant que monsieur le Maire

attend toujours l'aval officiel du Procureur de la République pour la mise en place du timbre-amende : 6 mois pour obtenir un rendez-vous, 6 mois pour obtenir une réponse

Soit une charge financière pour la commune estimée à 35 000 euros, à laquelle il faut ajouter l'achat de trois cache-containers pour un montant de 10 000 euros, ceci afin d'isoler les containers municipaux de la ville.

Monsieur le Maire précise qu'il demande dans son courrier un retour à la taxe avec un passage par le propriétaire, seule personne à connaître ses locataires. Le système de la redevance incitative ne pouvant fonctionner pour des raisons de recettes fiscales. La redevance ayant exonéré un certain nombre d'enseignes et se basant actuellement sur un fichier où 35% des adresses sont erronées.

Une copie du courrier adressé par le Maire au président de l'Ustom, monsieur Sylvain Marty, est distribuée aux élus présents, en plus de la copie de l'article du jour de Sud-Ouest à ce sujet.

3- Batipro

Organisme de formation dans les métiers du bâtiment à destination de public de demandeurs d'emploi (et dans le cas de Castillon de bénéficiaires du RSA), financé par le conseil départemental et le conseil régional, Batipro monte sur Castillon un projet dénommé « transformer l'essai ».

Pendant 4 mois (de mi-décembre 2015 à mi-avril 2016) des stagiaires éloignés de l'emploi et connaissant de grandes difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle, vont être amenés à retrouver le goût d'apprendre en combinant la formation technique au métier de carreleur et peintre sur faïence (mi-temps) avec l'apport d'une activité sportive, le rugby (autre mi-temps). La mairie finance l'achat du matériel et le repas des stagiaires et encadrants.

Monsieur le Maire ajoute qu'une commission va être créée pour étudier les travaux à faire au stade.

4- Service civique Médiathèque

Une nouvelle mission de 8 mois (fin septembre 2015 à fin mai 2016) est proposée à une étudiante diplômée en licence professionnelle des métiers des bibliothèques et de la documentation.

Suite à la demande de Madame Marie-Noëlle Magne, monsieur le Maire propose aux élus que cette jeune femme puisse loger dans un des gîtes de la commune sachant que cette période correspond à un « creux » dans les réservations. Les élus à l'unanimité sont d'accord pour mettre à disposition et à titre gratuit un gîte communal.

5- Tarifs de la cantine

Ils n'ont pas été modifiés pour l'année scolaire 2015-2016. Par contre monsieur le Maire souhaite que les services réalisent un travail d'analyse sur la cantine (prix notamment du repas des personnes extérieurs et agents, suivi des impayés, règlement, constitution des repas pour le prestataire actuel). Un groupe de travail sera constitué, sous pilotage de madame Florence Jost, adjointe au Maire.

6- Manifestations à venir

Mercredi 7 octobre, 15h, à la médiathèque : Battle dessinée (dans le cadre de la fête intercommunale du livre du 3 au 17 octobre 2015).

La semaine du goût du 12 au 18 octobre 2015, à la cantine : spécialités régionales différentes chaque jour, avec des animations dont un quiz à destination des élèves.

7- Avenue Gambetta

Suite à la demande de nombreux riverains concernant la vitesse excessive, des travaux de traçage commencent avec un stationnement « en quinconce ». Une première expérimentation du dispositif sera réalisée. Si nécessaire, monsieur le Maire confirme que dans un second temps des ralentisseurs seront installés.

La séance est levée à 20h30